



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 février 2024

Date de la convocation :
09 février 2024

Membres	19
Présents	19
Pouvoirs	0
Votants	19
Pour	19

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un février à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Monsieur Jean-Pierre TISON, Madame Annick NOSSEREAU, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjointes,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE, Monsieur Philippe JAMET, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Yvan BOIDÉ, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Brigitte DELANOUE, Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Angélique DUFRESNE, Madame Nathalie BEAUFILS, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Lydie ROGER.

Membre excusé :

Membre excusé ayant donné pouvoir :

Membre absent :

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE



DCM : 2024-03-010

7.1.2.1. Finances locales - Budget primitif

Vote du budget 2024

Conformément aux articles L.1612-1 ; L.1612-2 et L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'exercice budgétaire.

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 09 février 2024 ;

Sur proposition de Monsieur THIBAUT, Maire :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 857 359,00 €	1 857 359,00 €
Investissement	2 351 997,00 €	2 351 997,00 €
Total	4 209 356,00 €	4 209 356,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité, le budget pour l'exercice 2023 conformément au tableau ci-dessous :

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE

Le Maire,
Gilles THIBAUT

Publication électronique le 22 février 2024

Transmis en Préfecture le	22/02/2024
Reçu en Préfecture le	22/02/2024
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20240221-2024-03-010-DE	
Publication électronique le	22/02/2024

